

Construire de nouvelles relations entre agriculture et intercommunalités



- **Les intercommunalités jouent un rôle croissant dans les questions agricoles..... II**
- **Accorder les représentations..... III**
- **L'agglomération, cheffe d'orchestre et animatrice des stratégies agricoles..... IV**
- **Saint-Flour Communauté investit dans une agriculture de qualité V**
- **Co-construire un plan d'action sur le long terme..... VI**
- **Au Pays Voironnais, une longue expérience de politiques agricoles VIII**
- **Coopérer pour la transition agro-écologique... IX**
- **« Le politique ne peut pas se dissocier du professionnel » X**
- **Combien d'hectares pour nourrir ma ville ? XI**
- **De l'importance des outils et méthodes dans les projets de territoire XII**

Au fil des réformes territoriales, les intercommunalités ont vu leurs compétences renforcées dans de nombreux domaines. Au gré des fusions, elles se sont plus ou moins emparées du sujet agricole, parfois nouveau pour des territoires et des élus plutôt urbains. Elles se retrouvent face à une diversité de modèles agricoles et à leurs mutations sous la pression des impératifs environnementaux, des attentes des consommateurs ou citoyens et de la concurrence internationale. Au-delà de l'enjeu économique, leurs actions en matière d'agriculture doivent aussi s'intégrer aux politiques d'aménagement du territoire, foncières ou de protection de l'environnement. Communautés de communes, agglomérations ou métropoles ont désormais à s'emparer du sujet sous différents angles : filière, types de production, foncier, transmission-installation, création d'activités, stratégies alimentaires territorialisées, eau, destination des sols, biodiversité, conflits de voisinage ou d'usage...

Face à cette complexité, il existe peu d'autres pistes que de développer et améliorer les collaborations entre les professionnels agricoles et de l'agroalimentaire et les collectivités locales pour aller vers de réels projets agricoles et alimentaires ; de dépasser les politiques qui favorisent davantage le développement des activités touristiques ou la fonction résidentielle des villages ; et d'inciter les intercommunalités à coopérer sur un sujet qui dépasse largement leurs limites administratives.

Ce dossier, construit notamment suite à une journée d'échanges et de réflexion organisée le 10 décembre dernier à Saint-Flour (15) sur le sujet par Cap Rural¹, centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local en Auvergne-Rhône-Alpes, propose d'explorer ces nouvelles relations entre agriculture et intercommunalités. Il s'agit de mieux les comprendre mais aussi de donner des pistes pour les travailler et les améliorer, d'explorer des stratégies locales agricoles dans les projets de territoire et de partager des retours d'expérience, des outils et des méthodes.

¹ - Une prochaine journée sur ce thème sera organisée en Auvergne-Rhône-Alpes courant 2020. Retrouvez les présentations des participants à celle du 10 décembre sur www.caprural.org.

Les différentes réformes territoriales, la loi Egalim et la société civile conduisent les élus à s'emparer d'un sujet à la croisée de nombre d'enjeux sur les territoires.

La politique agricole française est principalement orientée, d'une part par la Politique agricole commune et sa traduction par les Régions et d'autre part par l'État et le syndicat majoritaire. Si l'agriculture ne relève pas statutairement du ressort des intercommunalités, cet échelon, renforcé par différentes réformes, «*porte aujourd'hui un nombre croissant de projets agri-urbains, inscrivant dans le projet de territoire des dimensions attribuées aux espaces agricoles : paysagères, identitaires et récréatives, de santé et de bien-être, productives et alimentaires*», notent les chercheuses Carole Barthès et Nathalie Bertrand¹.

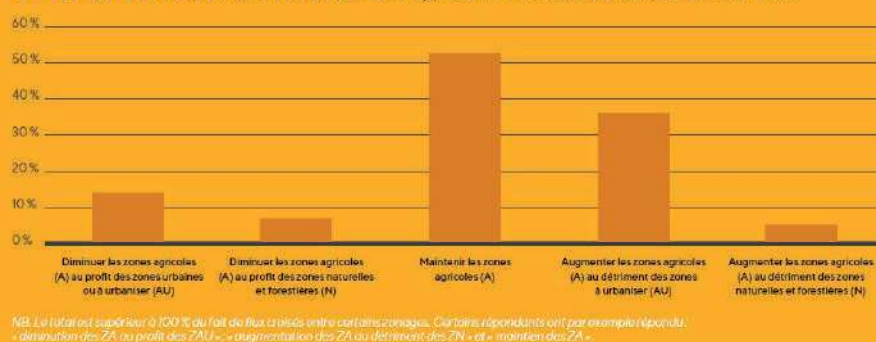
NOUVELLES CONTRAINTES

De plus, la loi NOTRe a entraîné des fusions de communautés de communes et l'agrandissement de celles-ci, passées de 2 400 en 2010 à environ 1 000 aujourd'hui. Cela a conduit nombre d'entre elles à repenser ou coordonner leurs actions en matière d'agriculture. On observe également une montée en puissance des intercommunalités en matière d'économie, d'aménagement du territoire et d'environnement, notamment via la gestion de l'eau. Enfin, la pression de la société civile et de nouvelles contraintes, comme la loi Egalim imposant un minimum de produits bio dans la restauration collective, les poussent à agir.

Dans une récente enquête (cf. illustration), l'Assemblée des communautés de France (ADCF) estime que deux tiers des intercommunalités interrogées ont attribué un portefeuille agricole à un élu, souvent en lien avec une autre compétence bien que cette thématique ne soit «centrale» que pour 10% des répondants. Plus de la moitié des intercommunalités ont au moins un agent de développement en charge du sujet. «*L'appropriation de l'agriculture est hété-*

Les intercommunalités jouent un rôle croissant dans les questions agricoles

1. Le PLUi, les PLU ou documents d'urbanisme applicables dans votre territoire conduisent-ils à...



ENQUÊTE ADCF SUR 100 INTERCOMMUNALITÉS FIN 2019.
PLUS D'INFOS : WWW.ADCF.ORG/CONTENU-ARTICLE?NUM_ARTICLE=5020&NUM_THEMATIQUE.

rogène et encore timide mais il y a un intérêt croissant», précise Maxime Goudezeune, en charge des questions rurales et agricoles pour l'ADCF.

Les intercommunalités engagées dans des actions ambitieuses ou pertinentes, ont souvent déjà une expérience sur le sujet. «*Lorsqu'un élu a, à un moment, allumé l'étincelle, cela suffit souvent pour qu'une politique se poursuive. La présence d'organismes de développement agricole très insistants, qui mettent des moyens pour accompagner l'agriculture sur le territoire, pousse aussi les élus à agir*», note Paul Mazerand, chargé de mission économie agricole et alimentation de l'association Terres en villes. Dans les communautés d'agglomération qu'elle accompagne, les Projets alimentaires territoriaux sont un facteur d'engagement important.

MANQUE D'INTERCONNAISSANCE

«*L'agriculture est traitée majoritairement sous l'angle économique, c'est la compétence historique des intercommunalités. Mais aussi par le biais de l'environnement et du foncier où elles doivent rendre des arbitrages avec lesquels les représentants du monde agricole peuvent ne pas être d'accord. Le prisme alimentaire est de plus en plus présent depuis la loi Egalim et c'est une approche qui donne beaucoup*

de sens à l'action publique», ajoute Maxime Goudezeune. La palette d'actions menée par les collectivités locales est très large : politiques foncières et d'accès à la terre, soutien aux structures d'exploitation, à la qualité des produits ou à la commercialisation... Mais nombre d'acteurs observent un besoin de formation et d'accompagnement (cf. pXI-XII). Par ailleurs, avec la fusion des intercommunalités, certaines se sont retrouvées avec de l'agriculture sur leur territoire mais peu d'élus ruraux ou agriculteurs ; et le manque d'interconnaissance entre le monde agricole et les intercommunalités conduit à des tensions. De plus, pour beaucoup d'élus, l'agriculture est historiquement un domaine réservé aux organisations professionnelles agricoles (chambres d'agriculture, filières...) ou à la Région et leur intérêt est très récent. La réappropriation des enjeux agricoles, essentielle pour une transformation du modèle agro-industriel dominant, repose pourtant sur la capacité des collectivités à (re)créer du lien entre élus, agriculteurs et citoyens, autour de leur territoire.

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

1 - <https://journals.openedition.org/economie-rurale/4928>.

Pour Laurent Lelli, géographe et directeur d'AgroParisTech Clermont-Ferrand, les transformations des territoires ne sont pas perçues de la même manière et les représentations de la ruralité sont donc sources de conflits et confusions.

Accorder les représentations

« L'agriculture est au cœur de différents enjeux sur les territoires mais chacun en a des visions différentes. Explorer ces enjeux permet de mieux comprendre les relations entre les questions agricoles et les intercommunalités et pourquoi elles sont souvent confuses. L'agriculture est d'abord un vecteur très fort d'identité territoriale et d'attractivité, notamment en lien avec la qualité des paysages. En France, il y a une forte diversité : on change de paysage environ tous les six kilomètres. Il y a donc à réinventer une forme d'attention aux caractères pluriels d'une ruralité. On observe ensuite un changement de modèle agricole et de nouvelles pratiques pour reconquérir la biodiversité naturelle et cultivée. Mais la plus-value économique associée, souvent, ne revient pas aux territoires. Les paniers de biens produits par les agriculteurs, très divers, sont donc un des premiers enjeux des territoires.

Un autre point important est celui des représentations de la ruralité. Il existe un fort attachement des Français aux campagnes mais qui est troublé par les transformations de l'agriculture. On peut le voir avec l'exemple emblématique du conflit local lié au chant du coq Maurice sur l'île d'Oléron. Les représentations de la ruralité divergent et sont donc au cœur de conflits et de confusions. Les transformations à l'œuvre dans les territoires ne sont pas perçues de la même manière et au même rythme par les différents acteurs.

En conséquence, il ne peut y avoir de bon projet agricole s'il n'y a pas un rapprochement des référentiels de dialogue et des représentations. Pour faire société, demain, il faudra travailler plus en amont les questions d'animation. La société met une forte pression aux agriculteurs par rapport au changement climatique

ou à la biodiversité. Ils y répondent avec réactivité, par exemple avec l'agroforesterie, mais ils sont encore trop souvent stigmatisés.

Mais il faudrait préciser de quelle agriculture on parle. Est-ce que ce sont les serres de culture et les champs de bâches en plastique d'Andalousie ou les *feed lots* des États-Unis? En France il existe une diversité bien plus grande et une dimension patrimoniale encore très importante. Les images traditionnelles de l'agriculture sont ainsi défendues par les collectivités, qui essaient de garder de l'élevage sur leur territoire, investissent dans la réhabilitation des granges pastorales, réfléchissent à l'installation... Mais cette culture de la pratique agricole n'est pas assez perçue par le grand public qui ne retient qu'une certaine vision des controverses.

IL FAUT CONFRONTER LES VALEURS, LES IDENTITÉS ET CE QUE L'ON VEUT DÉFENDRE COMME PATRIMOINE

Il faut donc inventer des dispositifs d'animation pour rapprocher l'agriculture des projets de territoire et des citoyens. Pour moi, cela doit passer par la construction d'un récit commun. Il faut confronter les valeurs, les identités et ce que l'on veut défendre comme patrimoine. Il existe déjà des exemples de dispositifs intéressants, comme ceux utilisés par les Parcs naturels régionaux (PNR), avec les réunions entre élus, agriculteurs et citoyens et la construction des différents outils de planification territoriale...

Dans le cadre d'une expérimentation chercheurs-acteurs, nous avons mené il y a quelques années un projet intitulé « Tréteaux du paysage » sur le PNR des Causses du Quercy permettant de scénariser

une réflexion prospective territoriale à l'échelle des collectivités du Parc. Nous avons par exemple travaillé sur l'évolution d'un village rural du causse central en utilisant le Plan local d'urbanisme comme support d'une réflexion permettant de questionner la place de l'agriculture (mais pas que) dans la stratégie communale... Sur une journée, nous avons séparé élus, citoyens et agriculteurs sur trois tables. Ils ont travaillé le matin sur une carte du village, où l'on anticipe une croissance de 150 habitants. L'après-midi, nous avons croisé les projets proposés par les différents acteurs, qui divergeaient beaucoup. Chacun a eu le temps d'expliquer ses choix. Grâce à cela, on est par la suite capable de travailler sur un PLU sans s'écharper...

La médiation, quand elle donne la possibilité d'exprimer d'où l'on parle, est un espace de démocratie locale qui peut avoir des effets bénéfiques. Si on pousse ces dispositifs plus loin, il y a de vraies réussites, comme le Parc agricole de Ticinello, à Milan¹. Depuis vingt-cinq ans, la commune travaille sur un projet agricole de territoire avec tous les acteurs. Aujourd'hui, il y a une agriculture très diversifiée aux portes de la ville, y compris créalière, et un aménagement qui maintient l'équilibre entre agriculture et loisirs. C'est donc dans la durée et dans la construction d'un cadre de confiance que le lien entre agricultures et collectivités peut se réinventer. L'échelle locale reste également un support majeur pour réfléchir les projets, éviter les solutions toutes faites, standardisées et ne répondant plus aux aspirations des populations.»

■ PROPOS RECUEILLIS PAR FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

1 - www.projetsdepaysage.fr/le_pacte_agriurbain_de_la_vallee_ombrienne_et_les_districts_agricoles_et_culturels_de_milan_

La stratégie de Valence Romans Agglo repose sur une charte construite avec les acteurs locaux de l'alimentation, l'agriculture et la forêt.

L'agglomération, cheffe d'orchestre et animatrice des stratégies agricoles ?

Le projet de développement agricole et forestier¹ initié par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo (26) en 2015, entend répondre à plusieurs défis : enrayer la baisse du nombre d'exploitations et leur agrandissement, préserver la qualité de l'eau et la biodiversité, répondre au changement climatique, développer une production de qualité accessible à la population... Sur cette intercommunalité de 940 km² comptant 225 000 habitants, l'agriculture occupe une place importante : près de la moitié du territoire pour environ 900 fermes et 5 000 emplois. « Avant la fusion², on avait tous des actions en direction de l'agriculture. Pour recréer une politique globale, on a beaucoup rencontré, discuté, consulté... les acteurs et partenaires agricoles et au-delà », se souvient Gaëlle Watel, responsable du développement agricole et forestier de Valence Romans Agglo. Les retours d'une trentaine de structures (institutionnelles, associatives, économiques, pédagogiques, socio-culturelles...) et d'un séminaire orientent la rédaction du projet de développement agricole et forestier et celle de la charte associée, signée par la plupart des acteurs du territoire sur ces questions. Le budget validé pour 2016-2020 est d'environ 600 000 euros par an³ - dont la moitié pour les actions dédiées à l'accompagnement des changements de pratiques pour préserver la ressource en eau - auxquels s'ajoutent les dépenses liées à cinq salariés de Valence Romans Agglo. « Nous sommes dans une démarche de co-construction où l'agglomération agit là où elle a des plus-values à apporter. Nous avons mis en place une gouvernance spécifique avec un comité d'élus d'une trentaine de communes et un comité stratégique avec les élus communautaires, la chambre d'agriculture, la Safer et le Centre régional de la propriété forestière. Nous avons décliné ces groupes en commissions pour chacune

des trois ambitions de la charte », explique Fabrice Larue, vice-président en charge de l'aménagement du territoire. Ce document détaille les ambitions en différents objectifs. Le maintien et le développement de l'activité agricole et forestière passe ainsi par des actions en faveur de l'installation et de la transmission, l'encouragement à l'organisation et à l'évolution des filières locales, le développement d'espaces-test agricoles et la recherche et la mobilisation de foncier. « Nous avons distingué deux leviers transversaux spécifiques pour agir : la gestion et l'animation foncière et l'éducation et la promotion rurale. L'agglomération se positionne plutôt comme animateur, comme aiguillon », précise Gaëlle Watel. L'essentiel du budget de l'intercommunalité est dédié à l'animation et à des conventionnements avec des structures partenaires même si quelques soutiens directs sont accordés pour débloquer des

L'essentiel du budget de l'intercommunalité est dédié à l'animation et à des conventionnements avec des structures partenaires.

fonds européens. « On travaille aussi sur la restauration hors-domicile, par exemple sur la formation des cuisiniers et en animant les réflexions entre les différents acteurs ; ou sur la sensibilisation des consommateurs en partenariat avec des maisons de quartiers, de jeunes et collectifs d'habitants que l'on accompagne pendant deux ans », ajoute Gaëlle Watel. Dans le domaine de l'alimentation, l'intercommunalité a soutenu la création d'une Conserverie mobile et solidaire à Romans, d'un point de vente collectif ou d'une halle agroalimentaire au Lycée de Bourg-lès-Valence.



Valence Romans Agglo soutient notamment avec l'Agence de l'eau les changements de pratiques agricoles.

Les défis à relever, comme l'augmentation des produits bio et locaux dans la restauration collective, sont ambitieux. Mais il s'agit d'abord d'inverser la tendance. Sur la décennie 2000, le nombre d'exploitations a baissé de près d'un quart et 2 000 ha de terres agricoles ont été urbanisés. S'il est trop tôt pour tirer un bilan, les projets d'installation et la limitation de l'urbanisation à 100 ha par an depuis 2016 indiquent une évolution. L'étude sur la trajectoire agro-alimentaire du territoire pour 2050, réalisée avec Solagro, place la barre encore plus haut : moins d'importation de soja et de surfaces dédiées à l'alimentation animale, plus de produits bio et de qualité, de légumineuses, de légumes et de fruits et une mobilisation collective sur l'ensemble du territoire.

FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

1 - www.valenceromansagglo.fr/fr/un-territoire-durable/agriculture-forets/projet-de-territoire-collaboratif.html.

2 - Valence Romans Agglo est issue de la fusion de 5 intercommunalités entre 2014 et 2016 et compte aujourd'hui 54 communes.

3 - Budget comprenant les financements de l'Agence de l'eau et du Feader.

Depuis 2013, l'intercommunalité cantalienne soutient l'achat d'outils de transformation et de matériel pour des productions locales et à forte valeur ajoutée.

Saint-Flour Communauté investit dans une agriculture de qualité

« Nous sommes dans une zone très rurale. Dans la moitié des communes, plus de 80% de l'emploi est lié à l'agriculture. C'est le principal secteur économique. Nous avons des productions à fort ancrage territorial et de qualité, principalement l'élevage bovin, avec des races rustiques comme l'Aubrac et cinq AOP fromagères. Cela contribue à créer notre identité de territoire en plus des paysages. Mais c'est aussi une activité menacée, on a perdu 10% des agriculteurs depuis l'an 2000 », lance Maxime Boillot, chargé de mission agriculture de la communauté de communes de Saint-Flour (15).

Pour assurer le renouvellement des générations, limiter le développement des surfaces dédiées à l'ensilage et le retournement des prairies naturelles ou développer une production de qualité et rémunératrice, les élus et les agriculteurs ont construit dès 2013 un programme agricole qui met l'accent sur l'investissement. « Au départ, c'est une personne qui travaillait au lycée agricole, maître de conférences, qui a lancé ce programme. Elle a été embauchée pour réaliser un diagnostic de territoire et la plupart des actions proviennent de ce travail, amendé depuis et partagé », précise Maxime Boillot.

En 2017, le regroupement de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride (25 communes pour 15 000 habitants) avec trois autres intercommunalités donne naissance à celle de Saint-Flour (53 communes pour 25 000 habitants). L'occasion de repenser et renforcer cette stratégie désormais intégrée dans les différents schémas d'organisation du territoire. Après une consultation des différents acteurs du territoire, quatre axes sont précisés dans le Programme d'intervention agricole et rural 2017-2020¹ : production, transformation, commercialisation ainsi que formation et communication. Un budget total d'environ 683 000€ de fonds

propres est prévu sur la période, dont près de 620 000€ d'investissements, notamment pour l'agrandissement de l'atelier de transformation du lycée agricole Louis-Mallet (cf. encadré).

« On soutient par exemple la production à base d'herbe avec les estives collectives et les échanges de parcelles, le développement de semences locales et des expérimentations sur les prairies fleuries ou du matériel de semis direct, des outils de transformation, des bâtiments

adaptés aux territoires de montagne, la promotion des produits agricoles, la création d'outils logistiques... Mais les aides individuelles ne sont pas forcément bien perçues car on ne peut pas servir tout le monde, on privilégie les projets collectifs depuis 2017, aussi en accompagnant la structuration de groupes d'agriculteurs sur différentes thématiques et la formation », explique Maxime Boillot. De 2017 à 2019, Saint-Flour Communauté a accordé environ 130 000€ d'aides à une quarantaine



Saint Flour Communauté investit dans du matériel et des formations pour favoriser l'alimentation animale locale.

UN ATELIER DE TRANSFORMATION POUR PAYSANS ET APPRENANTS

Viande fraîche, charcuterie, plats cuisinés, compotes, pain d'épices, savons naturels, crèmes hydratantes... Les nouveaux locaux de l'atelier pédagogique agroalimentaire du lycée agricole Louis-Mallet à Saint-Flour ont ouvert leurs portes au printemps 2019. Cet outil créé en 2005 dispose désormais, en plus des ateliers de découpe de viande et de préparation de plats cuisinés, d'une chaîne de transformation de fruits et légumes et d'un atelier cosmétiques, de plus en plus utilisé par les élèves dans leurs travaux pratiques. L'atelier, porté par la communauté de communes, qui a signé une convention de mise à disposition avec le lycée, emploie sept salariés et assure un travail à façon pour environ 120 agriculteurs, principalement éleveurs, soit six à sept animaux par semaine. Le coût total du projet, plus d'un million d'euros, a été réparti entre la Région, l'État, le Département, le lycée et Saint-Flour Communauté, qui dispose ainsi d'un outil - labélisé AB - d'expérimentation et de soutien à la production locale et la vente directe, en lien avec la cantine du lycée. F.B.

■ ■ ■ d'agriculteurs, Cuma ou coopératives, issues du budget dédié au développement économique, parfois en cumul avec d'autres dispositifs comme le Pacte Cantal². Elles vont de 1 500 à 10 000 € maximum pour un soutien inférieur à 40 % du coût total du projet. « Ce sont surtout des productions différenciées, en lien avec les paysages, des fermes à taille humaine. On ne va pas aider l'agrandissement »,

130 000 € d'aide à une quarantaine d'agriculteurs, Cuma ou coopératives.

précise Guy Michau, élu en charge de l'agriculture et l'environnement à Saint-Flour Communauté. Cet accompagnement et les aides dédiées aux outils de transformation ont permis l'émergence de plusieurs productions de qualité à forte valeur ajoutée et dont les retombées profitent avant tout au territoire. C'est le cas par exemple des glaces fermières de Solange et Gregory Daude, que l'on trouve notamment dans la cantine du lycée agricole, et des lentilles blondes (cf. encadré) vendues jusqu'en Suisse.

« On a aussi comme projet de reconquérir des espaces délaissés ou en friche, avec l'installation d'agriculteurs sur des productions qualitatives. On travaille avec la Safer sur une étude fine des gisements fonciers. Comme Saint-Flour Communauté porte un projet alimentaire territorial, on va aussi embaucher une personne dédiée à ce projet », ajoute Maxime Boillot. Au-delà de l'influence des élus et notamment du président de l'intercommunalité, Pierre Jarlier, la mobilisation des agriculteurs, des élus et les compétences acquises

par les techniciens apparaît comme un gage de réussite et de continuité de ce programme, notamment après les Municipales.

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

1 - <https://saint-flour-communauté.fr/economie/agriculture>.

2 - Aides accordées par la Région pour l'agriculture par le biais de la Chambre d'agriculture du Cantal, d'environ 8 millions d'euros sur cinq ans.

LA RENAISSANCE DE LA LENTILLE BLONDE

C'est pour la petite histoire, l'échange d'un homme d'église avec Pierre Jarlier, président actuel de Saint-Flour Communauté, puis son appel aux fidèles, qui a permis de retrouver un sac de lentilles blondes de la Planèze, cultivées dans la plupart des fermes du territoire avant de disparaître dans les années 1960 avec l'exode rural. Depuis les années 2000, le travail avec l'Inra et les paysans locaux a permis de développer et faire revivre une variété locale, la Flora. Le soutien de la chambre d'agriculture et de l'intercommunalité, au départ avec l'embauche d'un animateur puis par le co-financement d'un bâtiment de stockage et de tri et son matériel, a été crucial. La quarantaine de producteurs regroupés au sein d'une association ont produit environ 180 tonnes de lentilles l'an dernier, satisfaits de leur rémunération. Un dossier a été déposé en avril 2019 pour la reconnaissance en Appellation d'origine protégée, avec le soutien de la Chambre et du fonds Leader. Plus d'infos : www.lentille-blonde.fr. F.B.

La Vallée du Garon a impliqué de nombreux partenaires pendant près de deux ans pour construire une stratégie de territoire en faveur d'une agriculture de qualité et résiliente.

Co-construire un plan d'action sur le long terme

En 2016, la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) s'engage dans une démarche partenariale pour élaborer une stratégie de territoire à long terme en faveur de l'installation et du maintien de l'agriculture sur son territoire. Près de deux ans seront nécessaires pour aboutir à un plan d'action comprenant cinq volets (cf. encadré) et baptisé Agriculture 2030. « Les élus, dès le départ, souhaitent que la démarche soit la plus ouverte et transparente possible. J'y tenais aussi beaucoup, cela s'est traduit par un site Internet sur lequel on retrouve tous les documents, la mise en place d'un comité de pilotage

impliquant agriculteurs et élus, la mobilisation de partenaires, l'organisation de réunions de concertation... On ne pensait pas que cela allait durer aussi longtemps. La méthodologie a été revue et adaptée au fur et à mesure pour répondre aux attentes des agriculteurs et des élus », explique Katia Herrgott, chargée de développement agricole pour la CCVG.

UN GROUPE DE TRAVAIL ASSOCIANT DIFFÉRENTS PARTENAIRES

Un groupe de travail chargé de construire la stratégie globale et le plan d'actions est mis en place rapidement. Il regroupe la Chambre d'agriculture du Rhône, l'Asso-

ciation départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural du Rhône, Terre de Liens Rhône-Alpes et le Syndicat de l'Ouest lyonnais ainsi que pour certaines réunions la Région, l'association des producteurs bio du Rhône et de la Loire, la Direction départementale des territoires, la Safer, les syndicats de rivière, d'irrigation, en charge de la gestion de l'eau potable... « Il rendait compte des travaux au comité de pilotage composé de trois élus communautaires, d'un élu référent par commune, d'un élu du Syndicat de l'Ouest lyonnais et de dix agriculteurs, représentatifs des différents communes, filières, modes de production... ■ ■ ■

- ■ ■ Ensuite, le conseil communautaire était chargé de valider les propositions de ce comité», précise Katia Herrgott.

PRESSION FONCIÈRE ET AGRANDISSEMENTS

Les six premiers mois de la démarche sont consacrés à l'élaboration d'un diagnostic partagé issu de données objectives et des retours des différents acteurs du territoire. Créé en 1996, la CCVG regroupe cinq communes de la première couronne de Lyon sur 50 km². Les deux tiers du territoire sont classés en zone agricole ou naturelle et on y compte 45 sièges d'exploitation avec une très grande diversité d'activités : polyculture élevage, céréales, viticulture,



La Communauté de communes de la Vallée du Garon entend rapprocher citoyens et acteurs agricoles au travers du programme Nature en ferme.

LES CINQ AXES DU PLAN AGRICULTURE 2030

- Appuyer les agriculteurs en activité : remobilisation du foncier agricole, lutte contre la spéculation foncière, promotion des filières, mise en réseau des agriculteurs, adaptation au changement climatique, soutien à l'évolution des pratiques...
- Développer des débouchés des produits locaux : soutien aux acteurs de restauration hors-domicile, appui à l'émergence filières innovantes ou de qualité, recensement et accompagnement des points de vente directe...
- Accompagner les transmissions et installations : recensement et accompagnement des exploitations à transmettre, soutien à l'accompagnement des porteurs de projet (outils collectif, compagnonnage, mise en relation, accès au stage reprise...), émergence d'un lieu test...
- Contribuer à l'émergence d'une dynamique structurante : investissement dans un outil collectif, création d'une ferme école en agroforesterie, construction d'une offre de logement accessible aux agriculteurs...
- Création d'une boîte à outils et d'une gouvernance : développement d'une ingénierie financière de projet, élaboration d'un projet alimentaire territorial, mise en place d'un comité local « agriculture »...

Plus d'infos : www.ccvaledugaron.com/wp-content/uploads/plan-daction-agriculture-vf.pdf.

maraîchage, arboriculture, apiculture, sapins de Noël. La proximité de Lyon offre des débouchés pour les agriculteurs, pour la plupart en circuit-court, mais accentue la concurrence pour l'accès au foncier. « Depuis 2000, la surface agricole utilisée est restée stable mais le nombre d'exploitations a baissé de 64%. Il y a une forte pression foncière, avec une concurrence des chevaux de loisirs, pour lesquels une prairie est louée dix fois plus chère qu'avec un bail agricole classique. Nous avons également un problème avec la multiplication des friches, car un grand nombre de propriétaires attendent que les terrains deviennent constructibles et spéculent. Aujourd'hui, la quasi-totalité des zones naturelles et agricoles sont protégées, mais il faut le temps que les propriétaires intègrent cela », note Katia Herrgott.

MOBILISER LES PARTENAIRES

La démarche prévue initialement comprenait par la suite différentes étapes, comme l'organisation d'un débat prospectif avec les citoyens. « Mais au final, la méthodologie a été complètement revue, alerte Katia Herrgott. Lors de la première réunion, les agriculteurs étaient remontés - contre le débat prospectif, la méthodologie, les échéances lointaines... Nous avons fait une réunion de crise avec les élus. S'il fallait du temps pour s'approprier toutes ces questions, il était indispensable d'avancer rapidement sur des actions concrètes en parallèle ».

Finalement, les objectifs et les grands enjeux stratégiques ont été construits « en interne », avec les élus. En parallèle, des actions ont été engagées, comme des

« apéros en ferme inconnue » pour créer des liens entre agriculteurs, filières et territoires. Après un recensement d'initiatives menées sur d'autres territoires, des « ateliers action », réunissant une soixantaine de partenaires, ont été organisés. « Ils avaient pour objectif de décrypter un ensemble d'actions et leur intérêt par rapport à la stratégie globale. Il y a eu en a eu trois avec quarante participants en moyenne », précise Katia Herrgott. A l'issue de ces ateliers, un projet de plan d'action a été élaboré et mis en consultation auprès de tous les partenaires ayant participé aux ateliers et l'ensemble des agriculteurs du territoire. Le plan d'action, amélioré et enrichi, est adopté par le conseil communautaire en novembre 2017 et mis en œuvre en janvier 2018.

PRENDRE DU TEMPS

« Cette expérience montre qu'il faut prendre le temps, résume Katia Herrgott. Pour le diagnostic partagé, il est indispensable de consulter et mobiliser largement et que chacun s'approprie les différents enjeux. Il en faut aussi pour faciliter le travail avec tous les partenaires, car chacun a des visions et outils différents. Cela prend du temps au début mais on en gagne par la suite ». Le résultat de ce travail est déjà visible, avec la lutte contre la spéculation foncière, le déploiement d'un dispositif contre la grêle, la mise en place d'un programme Nature en ferme... même si la plupart des dynamiques engagées doivent encore mûrir pour porter tous leurs fruits.

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

Dans les années 1970, élus et agriculteurs se sont alliés en créant le Syndicat mixte d'aménagement du voironnais et mènent depuis une politique agricole plurielle et volontariste.

Au Pays Voironnais, une longue expérience de politiques agricoles

1973 Pour répondre à l'augmentation de sa population, l'agglomération grenobloise propose la création d'une ville nouvelle sur le plateau de Charnècles et Saint-Cassien, afin d'accueillir 100 000 nouveaux habitants dans le Pays Voironnais (Isère) qui en compte alors 60 000. Les élus locaux se positionnent contre cette gigantesque ville-dortoir et préfèrent développer les communes existantes. Ils créent le Syndicat mixte d'aménagement du voironnais qui se dote en 1976 d'une commission agricole comprenant des agriculteurs.

Au fil des ans, le Syndicat mixte est devenu une communauté d'agglomération rassemblant 94 000 habitants. Sa commission agricole s'est ouverte aux représentants de la forêt et de l'environnement et en 1994, la collectivité s'est dotée d'une charte agricole et forestière, qui comporte depuis 2015 un volet alimentation. « Cette charte est co-construite avec les communes, les forestiers, les associations environnementales, les acteurs de l'alimentation et bien sûr les agriculteurs », précise Karine Berthaud, cheffe du service agriculture, forêt et développement rural au Pays Voironnais, qui emploie trois personnes sur les questions agricoles. Elle s'articule autour de quatre grands défis : assurer la pérennité des espaces et de l'économie agricole, favoriser une meilleure exploitation de la forêt, valoriser l'agriculture et la forêt locales, et structurer des filières territoriales rentables pour les producteurs et compatibles avec les moyens des consommateurs. »

DES AIDES À L'INSTALLATION

Afin de relever le premier défi, le Pays Voironnais a créé dans les années 1990 le

Fonds intercommunal de développement agricole (Fida), doté d'un budget allant jusqu'à 80 000 € par an. Il propose une aide à l'installation de 6 000 € maximum ou à l'investissement de 12 000 € maximum, pour soutenir de nouvelles activités. Depuis sa création, 565 000 € ont été dépensés. La communauté d'agglomération a également acquis aux enchères 157 ha entre 2008 et 2010, ce qui a permis d'installer six nouveaux agriculteurs.

« Il y a encore des contentieux juridiques sur certaines parcelles, ce qui nous empêche d'installer définitivement au moins trois autres agriculteurs », regrette Karine Berthaud.

La structuration de filières territoriales passe quant à elle par la collaboration avec le Pôle agroalimentaire de l'Isère, créé en 2018. Le Pays voironnais a construit une légumerie dédiée à la préparation de légumes pour la restauration collective avec le soutien de la Métropole de Grenoble, du Département, de la Région et de l'Europe. « Ayant brûlé, elle est abritée temporairement sur le site de l'abattoir de Grenoble au Fontanil », précise Karine Berthaud. Cet abattoir a lui-même bénéficié de subventions pour un redimensionnement adapté aux filières locales. L'agglomération soutient par ailleurs l'ouverture de magasins de producteurs et en compte déjà cinq.

Pour valoriser l'agriculture et la forêt auprès des habitants, la collectivité organise des rendez-vous thématiques « Ferme et forêt grande nature ». Luc Tirard-Gatel exploite la Ferme du grand chemin à Charnècles, où aurait dû se dresser la ville nouvelle pensée en 1973. Il a bénéficié deux fois du Fida. Producteur de noix et de légumes bio, il a participé à l'un de ces rendez-vous. « On



Les actions du Pays Voironnais permettent une diversification de l'agriculture locale, notamment via de nouvelles installations en maraîchage et plantes aromatiques.

peut vraiment discuter avec les gens, sur le matériel, pourquoi on fait telle intervention... », estime-t-il. Il craint néanmoins pour la pérennité de cette politique volontariste : « J'espère que les prochaines élections ne vont pas mettre fin à cet intérêt pour l'agricole. Beaucoup de maires du secteur ne se représentent pas... »

UN OBSERVATOIRE DE L'AGRICULTURE POUR ÉVALUER LES POLITIQUES

Karine Berthaud, quant à elle, constate la continuité de cette politique agricole depuis 1976. Il faut dire que l'implication de la société civile dans la charte met la pression aux décideurs. « Mais malgré ces politiques locales, le nombre d'agriculteurs est en diminution. » Elle recense environ 350 exploitations sur le territoire et relève des différences de profils entre les départements - « de l'élevage bovin essentiellement » - et les installations - « de petites structures diversifiées avec du maraîchage, de la volaille ou des œufs, principalement en vente directe ». Le Pays Voironnais s'apprête à développer un observatoire de l'agriculture, afin, justement, de « suivre ces évolutions et mesurer l'impact des politiques mises en place ».

JADE LEMAIRE (TRANSRURAL)

Réseau Civam a publié au printemps 2019 un guide¹ sur les modes de coopération entre élus et associations autour de la transition agro-écologique.

Coopérer pour la transition agro-écologique

« Les élus n'ont pas une forte propension à se mêler des questions agricoles », avertit le guide édité au printemps dernier par Réseau Civam². C'est ce qui a été constaté en 2015 lors de formations sur l'agriculture et l'alimentation locales organisées par l'AFIP Bourgogne Franche-Comté³. Ces deux soirées, tenues à Arbois (Jura), ont réuni deux élus communautaires, une conseillère municipale, une ancienne élue d'un village voisin, une maraîchère et un acteur militant. D'après l'association, il n'a pas été possible de mobiliser d'élus masculins car « l'agriculture est perçue localement comme relevant de la Chambre d'agriculture ou des instances de la filière comté. Les installations sur de très petites surfaces n'apparaissent toujours pas comme dignes d'intérêt. » Pourtant, la coopération entre associations et élus locaux sur la transition agro-écologique est « nécessaire » aux yeux des Civam. Les intercommunalités, « historiquement mises à l'écart de la cogestion entre l'État et la profession agricole », se réapproprient pro-

gressivement les questions agricoles et alimentaires. Et dans un contexte de remise en cause de la démocratie représentative, la capacité des associations agricoles et citoyennes comme les Civam à mobiliser les outils de l'éducation populaire, afin de créer un dialogue avec les habitants sur ces sujets, peut s'avérer utile.

CRÉER UN DIALOGUE AVEC LES HABITANTS

Schématiquement, les collectivités apportent la reconnaissance institutionnelle et les fonds, tandis que les associations apportent leur engagement bénévole, leur connaissance des problématiques de proximité, ainsi que des clés d'accompagnement de la concertation. Le guide identifie quatre grandes thématiques autour desquelles cette coopération est souhaitable : préserver les ressources, relocaliser l'agriculture, permettre l'accès à une alimentation durable pour tous et rendre visible la transition agro-écologique.

Pour mettre en œuvre cette coopération, deux pistes sont explorées : la formation

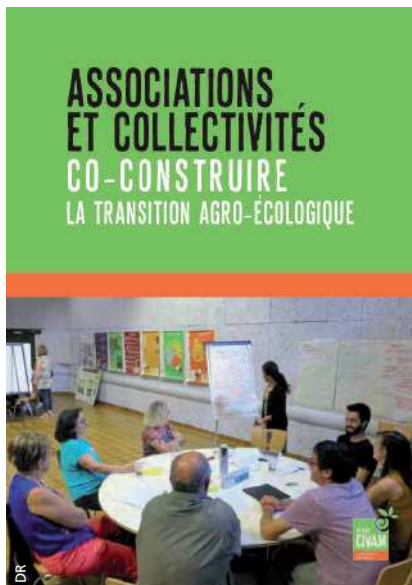
des élus (cf. encadré) et le forum de territoire. Ce dernier est une « rencontre physique d'acteurs privés et publics d'un territoire autour d'un thème spécifique ». Il ouvre la voie à un « parcours d'une année environ, traçant des chemins possibles avec et pour les élus, afin de les aider à faire des choix éclairés ». Expérimenté depuis 2014 par des groupes Civam, il leur a aussi permis de conforter leur place dans le paysage local, en mobilisant des acteurs autour d'un thème important pour eux, comme l'accompagnement à l'installation en Haute-Normandie, ou l'accueil de nouveaux habitants dans l'Indre. Plus récemment, des forums de territoire ont été organisés pour préparer des projets alimentaires territoriaux, à Châtelleraut (Vienne), Châteauroux (Indre) et Viscomtat (Puy-de-Dôme). Avec succès.

■ JADE LEMAIRE (TRANSRURAL)

1- Disponible sur le site : www.civam.org.

2- Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.

3- Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales.



LA DIFFICILE FORMATION DES ÉLUS

De beaux exemples de formations réalisées par les Civam ou l'AFIP sont racontés dans ce guide ou dans celui publié par l'AFIP en 2015 sur « La formation des élus locaux au développement agricole »¹. Ils montrent la pertinence de cet outil pour faire reconnaître la compétence des associations par les élus afin d'initier des partenariats sur le développement agricole et rural. Mais plusieurs freins apparaissent pour la mobilisation des élus dans les processus de formation : nombre d'entre-eux sont peu au fait de leurs droits à la formation ; certains sont réticents à se « former » au sens conventionnel (« la formation, c'est pour trouver un boulot », « c'est surtout aux services de se former ! ») ; leurs emplois du temps sont souvent chargés et orientés prioritairement sur les enjeux politiques de la circonscription. Pour les dépasser, s'appuyer sur des dynamiques locales déjà en place, comme le fait la FRCivam Bretagne avec le Parc naturel régional d'Armorique, ou avoir recours à la formation-action, comme l'a développée l'AFIP à Dolus d'Oléron suite à une journée de sensibilisation des élus au développement agricole, peuvent être des solutions. J.L.

1- Disponible sur le site www.caprural.org

Témoignages d'élus intercommunaux qui s'emparent de sujets agricoles et trouvent, avec les paysans, des solutions aux problèmes locaux.

« **Le politique ne peut pas se dissocier du professionnel** »

« Il n'y a pas besoin de beaucoup d'élus motivés. Un ou deux suffit », assure Eric Grasset, ex-vice-président en charge de l'agriculture à la métropole de Grenoble. Entre 2008 et 2014, il a porté un projet visant à rapprocher les urbains de l'agriculture, qui a conduit, entre autres, à la création d'une ferme intercommunale sur la colline du Mûrier, lieu de détente et de récréation des citadins. Aujourd'hui, les écoliers viennent y caresser des chèvres... Mais Eric Grasset sait que la volonté politique, nécessaire (l'équipe élue depuis 2014 n'a pas souhaité poursuivre cette politique agricole), ne suffit pas : « Il faut des citoyens - cela inclut les agriculteurs -, des élus et des techniciens. S'il manque un morceau des trois, ça ne marche pas. » Ainsi, il tient pour décisive la dissolution en 2011 de l'Association pour

le développement de l'agriculture dans l'Y Grenoblois (Adayg), qui a eu pour effet bénéfique de ramener les débats et les techniciens agricoles au sein des agglomérations.

STOCKAGE DU FONCIER

Serge Krier, vice-président de la communauté de communes du Val de Drôme, engagée dans le projet de Biovallée depuis les années 1980, a lui aussi fait l'expérience de l'insuffisance de la seule volonté politique des élus locaux. Aujourd'hui, la collectivité dispose d'un fonds d'intervention foncière qui permet à la Safer de stocker temporairement du foncier pour de nouvelles installations. En 2017, une chevrrière et un paysan brasseur ont ainsi pu s'établir sur le territoire. Et bientôt, cinq nouveaux paysans s'installeront sur une exploitation

rachetée cet automne par la communauté. « Ça faisait 30 ans qu'on cherchait des moyens d'agir sur le foncier agricole. En 1989, au cours d'un voyage d'étude dans le Sud-Ouest, on a découvert des expériences d'échange et de stockage de foncier. On est revenus très motivés. Mais la Safer, la Chambre d'agriculture... personne n'était prêt. »

FREINS ADMINISTRATIFS

« Le politique ne peut pas se dissocier du professionnel. Il faut une convergence et une volonté commune », affirme quant à lui Pierre Devedeux, maire de Saint-Alban-les-Eaux (42) et conseiller de Roannais Agglomération. Cette intercommunalité dispose d'environ 3 ha de « vignes-relais » louées à de jeunes viticulteurs le temps de leur installation. Le premier délégué à la viticulture assure qu'un tel projet n'aurait pas été possible sans un rapprochement entre l'association vinicole roannaise et les élus. Reste que les plus grandes difficultés sont venues de l'administration : « Pour les douanes, c'est assez atypique. Une production qui change de propriétaire de façon régulière, ce n'est pas simple à monter comme dossier... » Même constat à Pont-de-Metz, où Amiens Métropole a acquis en 2013, 11 ha de terres agricoles dans le périmètre de protection du principal captage d'eau de la ville pour installer deux maraîchers en bio. « Depuis 2010, le terrain ne pouvait plus être cultivé en conventionnel. Ça allait devenir un no man's land », raconte Loïc Bulant, maire actuel de Pont-de-Metz, premier adjoint à l'époque. La Métropole a dû prendre en charge le coût de la modification du plan d'occupation des sols, qui n'autorisait pas l'implantation de serres tunnels dans le périmètre. Le Gaec des Franches Terres nourrit aujourd'hui des habitants de toute la métropole avec ses légumes.

UN GUIDE POUR OUTILLER ET INSPIRER

Le guide **Agir pour le foncier agricole**¹ de Terre de Liens, qui présente de nombreux exemples d'outils et démarches, s'adresse aux techniciens et élus.

A quoi sert ce guide ?

Damien Roumet (Terre de Liens) : Il répond à un besoin d'outillage et d'inspiration pour la préservation et le partage des terres agricoles. Deux cents fermes disparaissent chaque semaine et tous les sept ans, la surface d'un département est artificialisée. L'agricole ne peut plus être un impensé des politiques locales. Désormais, il y a au moins un bout de ligne sur ce sujet dans les programmes, mais parfois, c'est par intérêt électoral, les candidats ne sont pas convaincus. Ce guide, comme l'outil Parcel (cf. p.XI) leur offre du concret.

Quel en est le principal enseignement ?

D. R. : Que ce n'est pas anodin de s'attaquer au foncier agricole. Ça demande souvent plus d'un mandat. Quelques volontaires se sont perdus en route, sans accompagnement sur les questions techniques ou pour des raisons politiques. Car ça peut être dangereux, si on veut se faire réélire, de dire que le foncier agricole n'est pas une réserve à urbaniser.

D'où des exemples très concrets ?

D. R. : Au-delà d'une liste des dispositifs existants (schémas d'occupation des sols, conventions avec la Safer, fermes-relais...), on dit que c'est possible en racontant l'histoire de ceux qui ont fait. C'est un accompagnement par les pairs et non par un expert de bureau d'études. On n'applique pas une recette, on montre la richesse du panel d'actions possibles. J. L.

1 - terredeliens.org/Guide-Agir-sur-le-foncier-agricole-un-role-essentiel-pour-les-collectivites-locales.html.

■ JADE LEMAIRE (TRANSRURAL)

Développé par Terre de Liens, le Basic et la Fnab, l'outil gratuit en ligne Parcel¹ permet de simuler la relocalisation de l'alimentation d'un territoire donné et d'estimer combien de personnes une parcelle peut nourrir.

Combien d'hectares pour nourrir ma ville ?

Combien d'hectares faut-il pour rassasier tous les habitants de la Creuse, avec des assiettes 100% bio dans lesquelles on a réduit de 25% la part des produits animaux par rapport au régime actuel ? Réponse : 58 500 ha, soit 5 fois la surface de Paris, même pas 20% de la surface agricole utile (SAU) du département. Et pour les Parisiens justement ? Un million d'hectares. Or l'Île-de-France ne compte que 580 500 ha de SAU...

Voici le genre de calcul que l'on peut faire sur Parcel, acronyme signifiant « Pour une alimentation résiliente, citoyenne et locale ». « Les élus ont besoin de concret, affirme Damien Roumet, de Terre de Liens. Parcel leur en offre. Ils peuvent directement mettre les curseurs sur les objectifs des États généraux de l'alimentation et voir ce que ça signifie pour leur territoire. Ça peut faire peur quand on le fait tourner sur une grande ville. Cela pose la question de la solidarité entre les territoires : entre ville et campagne mais aussi entre régions. » Et si l'Île-de-France se fournissait dans la région Centre voisine ? Même en passant à 100% bio avec une assiette de produits animaux réduite de 25%, celle-ci dispose d'un excédent de surface d'environ un million d'hectares en assurant une alimentation relocalisée.

Parcel donne aussi un indicateur de la création d'emplois purement agricoles qu'une



Pour relocaliser l'alimentation des habitants de la Creuse et la passer en bio, 20% de la surface agricole utile du département suffisent.

telle relocalisation implique. « On agrège des données de production et de consommation. Le trou dans la raquette, c'est la transformation. On ne pense pas les emplois comme paysan boulanger ou paysan brasseur. » L'ancêtre de Parcel, le « convertisseur alimentaire » né en 2013 en Normandie pour faire le même genre de simulation à partir du référentiel technico-économique des fermes Terre de Liens, prenait en compte cet aspect.

Mis en ligne en octobre 2019, Parcel fournit aux décideurs des ordres de grandeur réalistes quant aux impacts de leurs politiques alimentaire... et foncière. Car un second « parcours » permet d'estimer combien de

personnes un terrain donné peut nourrir. « Le parcours un, c'est une sorte d'horizon idéal, ce qui me faut pour nourrir toute ma population en bio. Le parcours deux, c'est ce qu'on peut faire aujourd'hui, avec 100 ha de friche par exemple », précise Damien Roumet. Pour en faciliter l'appropriation par les élus, des formations, des vidéos et une foire aux questions sont en cours d'élaboration.

■ JADE LEMAIRE (TRANSRURAL)

1 - Parcel-app.org est développé par le mouvement citoyen de préservation des terres agricoles Terre de Liens, le Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne (Basic) et la Fédération nationale de l'agriculture biologique (Fnab).

LES ESPACES-TEST, UN OUTIL DE PLUS EN PLUS PRISÉ DES COLLECTIVITÉS

Jean-Baptiste Cavalier, coordinateur du Réseau national des espaces-test agricoles, le constate : « Les collectivités s'impliquent de plus en plus dans le montage d'espaces-test agricoles. » Les présidents d'intercommunalités ne se réveillent pas un matin en se disant : « Je vais permettre à un jeune de tester son projet d'installation. » L'origine des projets vient de la demande : « D'un côté, les citoyens veulent des produits locaux et qualitatifs sur leur marché, de l'autre, les nouvelles obligations légales en matière de restauration collective imposent un pourcentage de produits bio et/ou locaux. Pour tout ça, il faut des producteurs. » La multiplication des Projets alimentaires territoriaux va aussi dans ce sens. Ajoutons une envie de redynamiser le territoire, et très souvent, une opportunité foncière, il n'en faut pas

plus pour qu'une communauté de communes devienne motrice. Celle de Gaillac-Graulhet, dans le Tarn, est pionnière. L'Essor maraîcher, créé en 2012, offre un remarquable choix d'équipement (serres, tracteurs...) aux maraîchers bio en herbe. « Il a bénéficié de gros investissements et continue de percevoir une subvention de fonctionnement chaque année », détaille Jean-Baptiste Cavalier. Le risque d'une alternance politique mettant fin à la dynamique existe, mais elle existe, peu importe qui porte l'espace-test, assure le coordinateur du Reneta : « Depuis Wauquiez, les espaces-tests en Rhône-Alpes perçoivent nettement moins de subventions. » À ce jour, selon lui, des collectivités sont très impliquées dans une douzaine d'espaces-test en fonctionnement, et dans cinq en projet. J.L.

Le rôle et la posture d'animateur sont essentiels pour dépasser les clivages et impliquer les acteurs locaux dans de nouvelles politiques agricoles

De l'importance des outils et méthodes dans les projets de territoire

Les expériences présentées dans ce dossier, comme les témoignages des élus et techniciens des collectivités, le confirment : pas de projet sans animation. «Un territoire qui veut se prendre en main, il faut qu'il puisse regarder ses richesses intrinsèques, ses paysages, ses savoir-faire, son histoire...», remarque Pierre Jarlier, président de Saint-Flour Communauté. Pour cela, le diagnostic de territoire est un élément essentiel. «On entend souvent qu'il n'y a pas le temps ou qu'il existe déjà des données... Mais ce ne sont pas les mêmes diagnostics, il n'y a pas eu forcément de dialogue avec les parties prenantes, ni de volonté de les impliquer. Le projet de territoire est au carrefour de quatre pôles. Un pôle biologique, un pôle existentiel par rapport à la limite des ressources et de leurs usages, un pôle pragmatique lié à l'action et un pôle culturel, c'est-à-dire une vision commune», note Laurent Lelli, directeur d'AgroParisTech Clermont-Ferrand. Il est également important de pouvoir sortir d'approches programmatiques pour laisser la place à l'expérimentation et aux innovations locales.

DU TEMPS POUR CO-CONSTRUIRE

Co-construire demande du temps pour (re) créer des liens mais aussi des compétences, notamment lorsqu'il existe des blocages, comme c'est souvent le cas sur les questions de foncier ou d'environnement. Pour Paul Mazerand, chargé de mission économie agricole et alimentation de l'association Terres en villes, l'historique des liens entre les agriculteurs ou les organismes de développement agricole et les intercommunalités est un facteur déterminant dans la réussite d'un projet agricole de territoire. Des animations comme des journées sur des fermes avec des élus ou entre pay-

sans sont ainsi l'occasion de créer du lien pour déclencher des actions, sensibiliser des citoyens ou désamorcer de potentiels conflits. Pour Laurent Lelli, cela «fait reposer beaucoup de responsabilités sur le rôle d'animation des agents de développement. Cela peut être très compliqué, face aux conflits ou avec les élus. Il faut être très fort dans la psychologie des comportements, pour accompagner les différents acteurs et les amener à se comprendre et à cheminer ensemble». La co-construction d'un projet agricole demande beaucoup d'écoute, de médiations et d'appuis au sein des élus, des citoyens et des agriculteurs. Les visions sur le type d'agriculture souhaitée sur un territoire peuvent être très différentes.

BESOIN DE PROFESSIONNALISATION

Il existe de fait un besoin de professionnalisation, notamment en termes d'animation de réseau, de posture et de conduite de projets de territoire ou de diagnostic. C'est pour cela qu'AgroParisTech et Terres en ville lancent cette année une formation professionnelle¹ sur les questions agricoles à destination des agents de collectivités. Elle comprendra des modules vidéo pour cadrer le sujet, une immersion dans une intercommunalité pour travailler sur un cas concret et partager les expériences de stagiaires (sur les postures d'animation, les outils et les méthodes mobilisées...) et un travail sur un projet individuel porté par les stagiaires en lien avec leur territoire, accompagné par un tutorat pédagogique en binôme acteur/chercheur.

Le sujet agricole, transversal, nécessite aussi de décroisser les approches, encore sectorielles dans les intercommunalités comme dans le monde agricole, organisé



Le sujet agricole, transversal, nécessite de décroisser les approches, encore sectorielles dans les intercommunalités comme dans le monde agricole.

autour des filières. «Certaines chambres d'agriculture ont adopté une organisation territoriale avec un référent pour favoriser les relations avec les collectivités et cela marche bien. Globalement, les autres organismes de développement agricole et rural sont plus orientés et organisés autour du territoire», précise Paul Mazerand.

DÉCLOISSONNER ET COOPÉRER

Ce décroissement implique également d'élargir la réflexion au-delà de l'échelon administratif. «On ne peut plus faire l'impasse. C'est pour cela que l'on a signé un contrat de réciprocité avec la métropole de Clermont», note Pierre Jarlier. De plus, certaines agglomérations peuvent mener des politiques qui ont un impact sur les territoires voisins, sans les concerter suffisamment. Enfin, les intercommunalités disposant de peu de moyens ont d'autant plus intérêt à travailler avec les Pays ou les Parcs naturels régionaux, voire les Départements, qui peuvent les appuyer sur l'ingénierie de projet ou financière et disposent d'outils et d'expérience dans l'animation. Car comment envisager la relocalisation des productions et de l'agriculture sans penser les complémentarités entre territoires ?

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

1 - <http://formationcontinue.agro-paristech.fr/AgroParisTech/spip.php?page=action&actionID=2144>.